



Visite de reprise après AM de 3 mois et autre

Par **Patouille 40,,** le **01/01/2024** à **18:47**

Voilà je suis en arrêt maladie du 2/10/23 au 9/1/24 qui doit s'occuper de la visite de reprise je n'ai aucune communication avec l'employeur depuis mon arrêt il ne m'a pas envoyé mes bulletins de salaire par contre moi j'ai prévenu de mes arrêt maladie et prolongation et tout envoyé en recommandé comment je serai si j'ai une visite de reprise dois je retravailler sans visite c'est à dire le 10/1/24 je suis en cdi chez lui depuis le 13/3/23 .que dois je faire. Je ne sais pas .Le mettre au prud'hommes ou pas .que faire à partir du 10/1/24 ma fin d'arrêt maladie est le 9/1/24 inclus .merci cordialement

Par **janus2fr,** le **02/01/2024** à **07:16**

Bonjour,

Vous dites être sans nouvelles de l'employeur, mais l'avez-vous contacté ? C'est la première chose à faire...

Par **Cousinnestor,** le **02/01/2024** à **07:43**

Hello !

Oui Patouille votre arrêt maladie dépassant 60 jours contactez rapidement votre employeur pour lui confirmer votre retour le 10 janvier afin qu'il vous demande un RDV à la médecine du travail pour une visite de reprise.

Quand il aura ainsi confirmation de la date de votre retour il pourra faire programmer cette visite de reprise dans les 8 jours calendaires de votre retour au travail (art R4624-31 du code du travail).

Profitez de ce contact avec votre employeur pour lui demander où sont vos bulletins de salaire d'octobre et novembre (+ décembre maintenant)... Ce que vous auriez dû faire dès l'absence de celui d'octobre.

A+